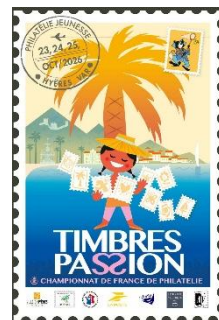




TIMBRES PASSION 2026

Hyères-les-Palmiers

PHILAMOVIE 2026



3ème compétition nationale FFAP vidéo jeunesse

Les technologies actuelles facilitent les nouvelles formes de communication susceptibles, dans le cadre de la philatélie, d'atteindre un nouveau public de collectionneurs, historiens ou autres.

La faculté de pratiquer et développer l'art de la collection au moyen des nouvelles technologies n'a guère été imaginée dans tout son potentiel jusqu'à présent.

Aujourd'hui, la création de vidéos est devenue plus simple et populaire. C'est pour cela que la FFAP lance, au regard du concours réalisé à HELVETIA 2022 à Lugano (Suisse), une 3ème compétition vidéo nationale sur les thèmes du loisir philatélique, de la collection dans toutes les classes de la philatélie.

Le but de cette compétition est de promouvoir la philatélie, en particulier auprès des jeunes, et de leur donner l'occasion de poser leur propre regard sur le loisir de la collection au moyen d'une courte vidéo.

Conditions de participation

- Être adhérent d'une association, membre de la FFAP âgé de 30 ans au maximum
 - Ne pas être un professionnel de l'audiovisuel
- La participation est limitée à une vidéo par participant
- La participation à la compétition est gratuite

-La production vidéo devra parvenir à la FFAP avant le 10 septembre 2026

impérativement par mail : ffap.philatelie@gmail.com

Le palmarès sera proclamé lors de « Timbres Passion 2026 »
à Hyères-les-Palmiers (Var)

Fiche technique

- Durée maximale de 3 minutes
- Vidéo finale au ratio 16 :9 orientation paysage ou ratio 1:1 carré
 - Taille maximale du fichier vidéo : 300 Mo
- Extension du fichier : format courant (AVI, MP4, ...)
 - Nombre d'images par secondes entre 25 et 50
- Définition : entre HD (1 280 x 720 pixels) et Full HD (1 920 x 1080 pixels)
 - Pas de participation sous la forme de diaporama

Jury

- Le jury sera composé de 3 personnes représentants de la FFAP et des professionnels de l'audiovisuel

Critères d'évaluation

Deux classes de sélection

- Moins de 18 ans
- Plus de 18 ans

Evaluation totale/ 20 pts :

- Originalité et développement du thème : 5 pts
- Contenu et documentation : 5 pts
- Montage, son et esthétique de la vidéo : 10 pts

Récompenses

- Les récompenses seront attribuées en fonction du palmarès de la compétition, sous la forme de chèques cadeaux
1er prix : 200 euros, 2ème prix : 150 euros, 3ème prix : 100 euros,
4ème prix : 100 euros et 5ème prix : 50 euros
- Des prix spéciaux pourront également être attribués par le jury à certaines réalisations.

Droits d'auteur

- Les vidéos acceptées doivent être libres de tout droit d'auteur (son et image)
- Les vidéos participant à la compétition restent à la disposition de la FFAP qui sera autorisée à les diffuser pour des usages non commerciaux, en indiquant le nom de son auteur.
- Les vidéos seront mises en ligne sur le site de la FFAP, sur les réseaux sociaux de la FFAP et de ses partenaires sans limitation de durée.
- La FFAP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage. Tout recours est exclu.
- Les participants acceptent l'ensemble des présentes conditions.

Fait à Paris le 28 février 2026